

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal du Mardi 13 Février 2024 à 19H

Date de convocation : 08 Février 2024

Présents : BERNARD Daniel, BORRAS Isabelle, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE Dominique, GENTHON Agnès, ORLOWSKI François, RIOU Gaëtan, ROSTAING Marc, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy, VALLERANT Jacques.

Absents excusés : AGERON Jérémy, CETTIER Nicolas, SERREE Stéphane

Pouvoir : AGERON Jérémy à ORLOWSKI François, CETTIER Nicolas à BORRAS Isabelle, SERREE Stéphane à VALENÇON Jérémy

Secrétaire de séance : BORRAS Isabelle



Après adoption du procès-verbal de la séance précédente, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour :

Déclaration d'intention d'aliéner

Madame le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant :

- la parcelle cadastrée : AB 189, AB 191, AB 328 – 41 Grande Rue

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

2024-04 Reprise voirie La Dîme

Annule et remplace la délibération n°2023-46

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des échanges avec l'ASL Syndicat de La Dîme pour la cession des parcelles AB499, AB506, AB510, AB511, AB512, AB513 dans le cadre de la reprise de la voirie communale du lotissement La Dîme.

•

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'acheter les parcelles cadastrées AB499, AB506, AB510, AB511, AB512 et AB513 pour 1 € symbolique,
- de prendre en charge les frais relatifs à cet achat,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'achat de ces parcelles.

2024-05 Cession terrain à ADIS

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de construction de 8 à 10 logements locatifs sociaux proposé par la société ADIS SA HLM en lieu et

place d'un espace vert situé entre l'Impasse des Résidences THIOLLIER et l'Avenue des Terreaux.

Madame le Maire rappelle que la société ADIS SA HLM a fait une proposition d'achat de 80 000€ pour le ténement avec comme seule condition suspensive, l'obtention du PC pour 8 à 10 logements locatifs sociaux.

Les parcelles qui seront achetées par la société ADIS SA HLM portent les numéros cadastraux suivants :

| Section | Numéro | Localisation | Contenance |
|---------|------------------|--------------|--------------------------------|
| AB | 0020 | Le Bourg | 01 a 70 ca |
| AB | 0021 | Le Bourg | 03 a 15 ca |
| AB | 0400 (en partie) | Le Bourg | 05 a 24 ca (achat de 1 a 65ca) |
| AB | 0447 (en partie) | Le Bourg | 15 a 34 ca (achat de 5 a 30ca) |

soit une contenance totale de 1260 m².

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte la vente des parcelles entre la Commune et ADIS SA HLM dans les conditions prévues dans la présente délibération ;
- Charge l'Office Notarial d'Hauterives pour établir l'acte notarié ;
- Mandate Madame le Maire pour signer toutes les pièces du dossier.

2024-06 Avenant convention assistance retraite pour le personnel

Madame le Maire expose à l'Assemblée Municipale que la convention assistance retraite pour le personnel est arrivée à échéance et qu'il convient de la proroger, par l'avenant n°3.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°3.

Fin de séance à 19h30

Le 05 Mars 2024

Le Maire,
Agnès GENTHON

Le secrétaire,
BORRAS Isabelle

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Isabelle Borras', written over a horizontal line.